



Projet Micab II

Appui aux initiatives de développement urbain des acteurs locaux

LETTRE D'INFORMATION NUMÉRO 2 / FÉVRIER 2015

Le Fonds d'appui aux initiatives sectorielles locales, outil de passage à l'action des acteurs locaux

Suite à la réalisation des diagnostics partagés, des plans d'actions dans le secteur de la Jeunesse (EEJ), de la formation et insertion professionnelle (FIP) et de l'Aménagement urbain (AU) ont été définis et validés en août 2014, dans chacun des quatre arrondissements du projet : Baongo, Talangaï, M'filou et Makélékélé. Ce processus a permis, en parallèle, la mise en place d'instances de concertation réunissant l'ensemble des acteurs locaux : mairies d'arrondissements, services techniques, société civile, leaders communautaires, élus, etc..

C'est dans le cadre de ces instances que les principes et règles du fonds d'appui aux initiatives sectorielles locales (faisel) ont été collectivement définis. Outil financier pour initier la mise en œuvre des plans d'actions, il vise à soutenir des initiatives associatives et communales qui s'insèrent dans les priorités identifiées.

Le Faisel s'articule autour de deux volets, Jeunesse et aménagement des quartiers, et finance de 80 à 95 % le coût total du projet proposé. Les candidats doivent répondre à un appel à projets en deux phases : l'avant-projet sommaire et l'avant-projet détaillé. Les projets définitifs sont sélectionnés par un comité technique d'évaluation, qui instruit la conformité administrative et la qualité technique des dossiers soumis (cf. encadré).

Bilan de la première phase d'appel à projets

À l'issue de l'appel à projets, 93 avant-projets sommaires (APS) ont été déposés, dont 81 provenant des associations, 12 des services techniques municipaux. D'abord, la conformité administrative a été contrôlée lors d'une session publique d'ouverture des plis (cf. photos ci-contre). 69 dossiers ont été jugés conformes : 83 % de ces dossiers provenaient des associations contre 17 % provenant des Services techniques locaux. Ensuite, un « comité technique » (cf. encadré ci-contre) a évalué la pertinence et la cohérence de chacun des avant-projets sommaires : 39 sur 69 projets ont été jugés pertinents et cohérents (17 sur EEJ et 22 sur AU).



Le comité technique d'évaluation en pleine session



Session d'ouverture de plis : pré évaluation des dossiers

VOLETS D'INTERVENTION DU PROJET MICAB

- Réalisation de **diagnostics et des plans d'actions** dans le secteur de la Jeunesse, de la Formation et l'Insertion professionnelle, et l'Aménagement urbain
- Mise en place d'**instances sectorielles de concertations** réunissant les acteurs locaux
- Réalisation d'au moins **40 actions concrètes** s'inscrivant dans les priorités dégagées
- **Renforcement des capacités** des acteurs locaux à travers la formation en stage, la formation-action, le coaching et

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS (AAP) DU FONDS D'APPUI

L'AAP a été officiellement lancé en novembre 2014, par le Directeur Départemental de la Jeunesse pour le Fonds Jeunesse et par le Directeur de cabinet du maire de Talangaï pour le Fonds Aménagements des quartiers. 136 personnes étaient présentes. Les lignes directrices et le programme d'accompagnement des acteurs ont été présentés. Puis, le matériel nécessaire à la tenue des permanences de l'AAP a été remis aux cellules d'exécution communales.

COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE D'ÉVALUATION

- Directeur départemental de la jeunesse et Directeur de cabinet du maire de l'arrondissement de Talangaï
- 5 agents des mairies d'arrondissement, 2 élus locaux, 3 chefs des services techniques locaux, 1 agent du Haut commissariat à l'instruction civique et à l'éducation morale, 2 associations et un chef de quartier
- 3 agents du GRET et 1 agent de l'association pour l'appui aux initiatives de santé communautaire (AAISC).

L'avancée du projet en quelques chiffres

- 37 ateliers et réunions de diagnostic et de concertation
- 30 agents municipaux et élus locaux impliqués dans les diagnostics
- 9 diagnostics partagés et plans d'actions concertés
- 34 associations impliquées dans la concertation
- 33 réunions et ateliers de conception et de concertation
- 31 sessions de formations

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS LOCAUX

La stratégie de renforcement des acteurs dans le cadre de Micab ii s'articule autour de quatre volets : la connaissance des problèmes, la réflexion autour des solutions, la réalisation et l'évaluation des solutions.

Les acteurs ont été accompagnés au sujet des deux premiers volets. Cet accompagnement a consisté en des ateliers collectifs, de l'accompagnement individualisé par les animateurs territoriaux, et des ateliers bilan. 156 acteurs locaux ont pris part aux ateliers d'aide au montage des projets organisés dans les 4 arrondissements et 52 parmi eux ont été ac-



En vert, les arrondissements de la capitale concernés par le projet MICAB 2

Les chefs de quartiers formés au montage de projets

41 comités des quartiers des arrondissements de Makélékélé, Baongo, Talangaï et M'filou ont pris part au processus de concertation. Ces comités de quartiers assurent le relais entre la mairie d'arrondissement et les habitants pour administrer les quartiers et faire remonter les demandes sociales. Cependant, ils ne sont pas assez outillés dans le traitement de l'information reçue, ainsi que pour formaliser des pistes de solutions pertinentes, base d'un plaidoyer auprès des autorités.

43 chefs et secrétaires des quartiers de 29 comités des quartiers ont pris part à deux sessions de formation au montage des projets. Celles-ci avaient pour objectif d'améliorer leurs compétences dans l'analyse des problématiques sur la jeunesse et l'aménagement urbain, à travers des temps de brainstorming et des travaux de groupes.

A l'issue de cette formation, 19 comités (66%) ont proposé des Avant-Projets Sommaire, un taux très satisfaisant pour une première expérience. 15 propositions d'Avant-projets sommaires soumis par les chefs des quartiers ont été présélectionnés par le comité technique d'évaluation.



Les chefs des quartiers pendant la formation



Les chefs des quartiers pendant les travaux de groupe

Prochaines grandes étapes du projet

- Agrément et affectation des bureaux d'études
- Réalisation des avant-projets détaillés
- Sélection définitive des projets finançables
- Attribution des subventions aux porteurs des projets
- Contractualisation avec les porteurs des projets
- Agrément des entreprises et/ou opérateurs techniques

AVEC LE SOUTIEN DE :



Le contenu de la présente fiche de projet relève de la seule responsabilité du GRET et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne et de l'Agence Française de Développement.

CONTACT : Représentation du Gret au Congo

17, av. de la base aérienne, Batignolles, Moungali, Brazzaville
tel : +242 05 551 51 05 / e-mail : reiye@gret.org

www.gret.org/Congo

Contact au Congo : Reiye Gandzounou

Contact au siège : Renaud Colombier / Sandrine Vaumourin

Pour en savoir plus sur le projet, consulter la page internet : www.gret.org/projet/micro-projets-communiaux-et-associatifs-a-brazzaville-phase-ii/